

RÉSIDENCES DE TOURISME 5400 copropriétaires avaient été lésés... les députés votent un amendement



Le député PRG Joël Giraud est l'auteur de l'amendement adopté par l'AN qui permet aux copropriétaires de résidences de tourisme loi Demessine, de se regrouper pour suppléer la défaillance du gestionnaire.

Vendredi soir, les députés ont adopté l'amendement déposé conjointement par le député PRG des Hautes-Alpes, Joël Giraud, et celui UMP de Savoie, Michel Bouvard, qui autorise les propriétaires d'une résidence de tourisme bénéficiant du dispositif "Demessine", de se constituer en SAS (Société par action simplifiée) pour se substituer au gestionnaire de la résidence en cas de défaillance de celui-ci.

Pour Luc Thomas, président de l'association de défense des intérêts des copropriétaires des Gentianes à Puy-Saint-Vincent (Adicogep), c'est la perspective de « retrouver un équilibre viable et pérenne. »

Avec les défaillances en cascade de plusieurs sociétés gestionnaires de résidences de tourisme, 5 400 copropriétaires d'appartements, situés dans les Alpes du nord et du sud, se sont retrouvés dans des situations financières périlleuses. Jusqu'à moins 70 % de rentabilité par rapport à celle calculée initialement. « Un propriétaire a dû vendre sa résidence principale, un autre s'est suicidé », illustre le président de l'Adicogep. Car une majorité d'entre eux se sont regroupés en association, 25 au total. De démarche en démarche, la perte de rentabilité a été ramenée à moins... 50 %.

"Partenariat viable"

Sollicités, les députés savoyards et haut-alpins se sont saisis du problème et, en concertation étroite avec les associations de copropriétaires, ont rédigé un amendement à la loi de finances 2 010 visant à recadrer le dispositif de défiscalisation de la loi Demessine devenu « préjudiciable pour de nombreux particuliers investisseurs. »

Joël Giraud savoure cette première victoire, le Sénat devant encore se prononcer. « On allait tout droit vers des zones de friches immobilières en montagne. Cet amendement aura des conséquences positives pour les 5 400 propriétaires mais aussi pour l'économie des stations et l'emploi. »

« Avec cet amendement, les propriétaires, les entreprises du secteur et les employés ont un intérêt fort à travailler ensemble. Ils deviennent des partenaires et c'est un partenariat viable », commente le président de l'Adicogep.

par La Rédaction du DL le 15/11/2009